

LONG TERME	CRÉDIT À TEMPÉRAMENT	CRÉDIT D'INVESTISSEMENT	FLEXICRÉDIT
<b>BUT</b>	<b>Financement des actifs immobilisés</b> Terrains, immeubles, machines, matériel, goodwill ...  <b>Financement des besoins en fonds de roulement</b>	<b>Financement des actifs immobilisés</b> Terrains, immeubles, machines, matériel, goodwill ...	<b>Financement des actifs immobilisés</b> Terrains, immeubles, machines, matériel, goodwill ...  <b>Financement des besoins en fonds de roulement</b>
<b>CARACTÉRISTIQUES</b>	Crédit à durée déterminée Prélèvement par une seule avance non renouvelable Taux d'intérêt fixe	Crédit à durée déterminée Période de prélèvement flexible Taux d'intérêt périodique fixe	Crédit à durée déterminée Période de prélèvement flexible Taux d'intérêt variable Possibilité de consolidation dans un taux d'intérêt fixe
<b>DURÉE</b>	En fonction de la durée de vie économique du bien financé Min. 6 mois Max. en fonction du montant < 6.200 euros : 42 mois < 10.000 euros : 54 mois > 10.000 euros : 120 mois	En fonction de la durée de vie économique du bien financé 2 à 20 ans	En fonction de la durée de vie économique du bien financé 1 à 20 ans
<b>MONTANT</b>	Min. 2.500 euros Max. -	Min. 25.000 euros Max. -	Min. 100.000 euros Max. -
<b>TAUX</b>	Taux fixe sur toute la durée du crédit  Payable en même temps que le capital	Taux fixe ou avec révision périodique des taux par ex. : après 3 ou 5 ans	Taux variable Euribor 1,3,6 ou 12 mois + marge fixe contractuelle
<b>COÛTS</b>	Frais de dossier Intérêts de retard	Commission de réservation sur le capital non prélevé  Frais de dossier Frais de gestion Intérêts de retard	Commission de réservation sur le capital non prélevé  Frais de dossier Frais de gestion Intérêts de retard
<b>PRÉLÈVEMENT</b>	Prélèvement unique	Possibilité de prélèvements par tranche  Max. 3 ans (incl. période de franchise en capital)	Possibilité de prélèvements par tranche  Max. 3 ans (incl. période de franchise en capital)
<b>REMBOURSEMENT</b>	Remboursements périodiques fixes ou remboursement en tranches égales en capital (mensuel, trimestriel, semestriel, annuel)  Date du 1 <sup>er</sup> remboursement : une période après la date du prélèvement effectif ou à une date précise choisie par le client	Remboursements périodiques fixes ou remboursement en tranches égales en capital (mensuel, trimestriel, semestriel, annuel)  Possibilité de rembourser les intérêts pendant la durée du crédit et le capital à l'échéance finale	Remboursement en tranches égales en capital (mensuel, trimestriel, semestriel, annuel)  Possibilité de rembourser les intérêts pendant la durée du crédit et le capital à l'échéance finale



<b>REMBOURSEMENT ANTICIPÉ</b>	<p>Total ou partiel</p> <p>Loi-PME dd 21/12/2013 concernant le financement des petites et moyennes entreprises :</p> <p>Montant de l'indemnité de remploi en fonction du montant du crédit initial</p> <p>&lt; = 1 million € = 6 mois d'intérêts</p> <p>&gt; 1 million € : sur base du schéma transparent du Code de conduite</p>	<p>Total ou partiel</p> <p>Loi-PME dd 21/12/2013 concernant le financement des petites et moyennes entreprises :</p> <p>Montant de l'indemnité de remploi en fonction du montant du crédit initial</p> <p>&lt; = 1 million € = 6 mois d'intérêts</p> <p>&gt; 1 million € : sur base du schéma transparent du Code de conduite</p>	<p>Total ou partiel</p> <p>Loi-PME dd 21/12/2013 concernant le financement des petites et moyennes entreprises :</p> <p>Montant de l'indemnité de remploi en fonction du montant du crédit initial</p> <p>&lt; = 1 million € : = 3 mois d'intérêts</p> <p>&gt; 1 million € : sur base du schéma transparent du Code de conduite</p>				
<b>POSSIBILITÉ DE COMBINER AVEC DES AIDES PUBLIQUES</b>	Non	Oui <a href="http://www.financementdesentreprises.be">www.financementdesentreprises.be</a>	<a href="http://www.financementdesentreprises.be">www.financementdesentreprises.be</a>				
<b>POINTS D'ATTENTION</b>		Période de prélèvement suffisamment longue (sinon frais en cas de prolongation)	Période de prélèvement suffisamment longue (sinon frais en cas de prolongation)  Risque de fluctuation du taux d'intérêt				
<b>PLAINTES</b>	<p>La solution proposée ne répond pas à vos attentes ?</p> <p><b>1. Contactez d'abord votre personne de contact habituelle.</b> C'est lui/elle qui vous connaît le mieux. Il/Elle sera donc parfaitement en mesure de vous aider à élaborer une solution personnalisée.</p> <p><b>2. La solution proposée ne vous convient pas ?</b> Prenez alors contact avec la gestion des plaintes de BNP Paribas Fortis. Remplissez le <a href="http://www.bnpparibasfortis.be">formulaire de déclaration en ligne</a> (<a href="http://www.bnpparibasfortis.be">www.bnpparibasfortis.be</a> &gt; Suggestions, plaintes &gt; formulaire de déclaration en ligne), ou envoyez un courrier à : BNP Paribas Fortis SA, Gestion des plaintes (1QA8D), Montagne du Parc, 3, 1000 Bruxelles</p> <p><b>3. La solution la gestion des plaintes BNP Paribas Fortis ne vous convient pas non plus ?</b> Soumettez votre dossier par écrit à l'adresse suivante :</p> <table border="1" data-bbox="336 1368 1513 1644"> <tr> <td data-bbox="336 1368 715 1514"> <p>OMBUDSFIN Rue Belliard 15-17, Boîte 8 1040 Bruxelles E-mail : <a href="mailto:Ombudsman@ombudsfm.be">Ombudsman@ombudsfm.be</a> Tél. : + 32 2 545 77 70</p> </td> <td data-bbox="719 1368 1513 1514"> <p>Ou médiateurs régionaux :</p> <p>Si vous êtes domicilié en Wallonie, veuillez vous adresser à la Sowlfin E-mail : <a href="mailto:info@sowalfin.be">info@sowalfin.be</a> Tél. : + 32 4 237 07 70</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="336 1520 715 1644"></td> <td data-bbox="719 1520 1513 1644"> <p>Si vous êtes domicilié à Bruxelles, veuillez vous adresser à la Société régionale d'investissement de Bruxelles E-mail : <a href="mailto:info@srib.be">info@srib.be</a> Tél. : + 32 2 548 22 11</p> </td> </tr> </table>			<p>OMBUDSFIN Rue Belliard 15-17, Boîte 8 1040 Bruxelles E-mail : <a href="mailto:Ombudsman@ombudsfm.be">Ombudsman@ombudsfm.be</a> Tél. : + 32 2 545 77 70</p>	<p>Ou médiateurs régionaux :</p> <p>Si vous êtes domicilié en Wallonie, veuillez vous adresser à la Sowlfin E-mail : <a href="mailto:info@sowalfin.be">info@sowalfin.be</a> Tél. : + 32 4 237 07 70</p>		<p>Si vous êtes domicilié à Bruxelles, veuillez vous adresser à la Société régionale d'investissement de Bruxelles E-mail : <a href="mailto:info@srib.be">info@srib.be</a> Tél. : + 32 2 548 22 11</p>
<p>OMBUDSFIN Rue Belliard 15-17, Boîte 8 1040 Bruxelles E-mail : <a href="mailto:Ombudsman@ombudsfm.be">Ombudsman@ombudsfm.be</a> Tél. : + 32 2 545 77 70</p>	<p>Ou médiateurs régionaux :</p> <p>Si vous êtes domicilié en Wallonie, veuillez vous adresser à la Sowlfin E-mail : <a href="mailto:info@sowalfin.be">info@sowalfin.be</a> Tél. : + 32 4 237 07 70</p>						
	<p>Si vous êtes domicilié à Bruxelles, veuillez vous adresser à la Société régionale d'investissement de Bruxelles E-mail : <a href="mailto:info@srib.be">info@srib.be</a> Tél. : + 32 2 548 22 11</p>						

La présente ne constitue nullement une offre ou une promesse de crédit. Elle vous est seulement adressée à titre d'information en vue de plus amples discussions sur votre demande de crédit. Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

